

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G205 Société: Comptabilité			
Code	SORH2B05	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sébastien BEEL (sebastien.beel@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les notions de comptabilités et de budgets sont essentielles pour la gestion des ressources humaines. Cette UE permettra aux étudiants d'en comprendre les mécanismes de base.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Gérer des situations en administration du personnel**
 - 4.2 Gérer des rémunérations en fonction des possibilités de l'organisation et de la légalité
- Compétence 5 **Établir des actions " relations humaines" en cohérence avec le projet, la stratégie, la politique de l'organisation dans des contextes nationaux et internationaux**
 - 5.4 Garantir la cohérence et l'intégration des outils et techniques RH au niveau de la stratégie, du management et du personnel
 - 5.5 Budgétiser les actions "relations humaines"
- Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**
 - 6.2 Recueillir, traiter, analyser et présenter des données quantitatives et qualitatives en vue d'une exploitation concrète en matière d'actions ressources humaines

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B05A Comptabilité et budgets

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2022-2023 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité et budgets			
Code	23_SORH2B05A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sébastien BEEL (sebastien.beel@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les notions de comptabilités et de budgets sont essentielles pour la gestion des ressources humaines.

Ce cours est basé sur de la théorie mais également sur des exercices pratiques permettant aux étudiants d'en comprendre les mécanismes de base.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant devra être capable de :

Discerner les différents types d'entreprise

Maîtriser les notions de bilan, compte, compte de résultat, balance

Maîtriser les principes de base de la comptabilité (Débit/Crédit/Actif/Passif/Solde)

Enregistrer les écritures de bases

Calculer le résultat comptable avant impôt

Calculer un salaire coût et un salaire poche et enregistrer les opérations comptables relatives

Compétences visées et capacités prioritaires

Compétence 4 : Gérer des situations en administration du personnel (Gérer des rémunérations en fonction des possibilités de l'organisation et de la légalité)

Compétence 5 : Etablir des actions « relations humaines » en cohérence avec le projet, la stratégie, la politique de l'organisation dans des contextes nationaux et internationaux (Budgétiser les actions « relations humaines »)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Structures juridiques des différentes formes de société

Etude des flux

Le bilan

Les comptes

Le livre journal

La balance

La TVA

Les provisions/Les amortissements

Le calcul du résultat

Le calcul du salaire son enregistrement

Les ATN

Ce contenu n'est pas exhaustif. En fonction du temps disponible, d'autres notions pourraient être abordées.

Démarches d'apprentissage

La partie théorique est transmise de façon magistrale.

Applications via des exercices individuels ou collectifs

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses en début de chaque session + remédiation individuelle si nécessaire (pendant **les** exercices collectifs).

De nombreux exercices sont faits en cours afin de valider la connaissance des étudiants (avec passage individuel au tableau)

Sources et références

Références bibliographiques :

Comptabilité générale de l'entreprise par Francis Delcour, Anita Delmot, Daniel Gadeyne et Philippe Jacques, Office International de Librairie, dernière édition

Précis de comptabilisation : Joseph Antoine et Jean-Paul Cornil, © De Boeck 1992

Choisir un statut juridique : Entreprise individuelle ou société ? Source : <http://economie.fgov.be>

http://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/types_de_societe/scs/)Boeck

Lexique thématique de la comptabilité ; Joseph Antoine, 8ème édition remise à jour, © De Boeck 2008

Principes de comptabilité, Jean-Marie Bruneel, © Labor Education, 2009

Notes sous forme de syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus est envoyé par mail ainsi qu'un plan comptable. Une copie est disponible sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 2

Examen oral pour 100% des points

Q 3

Examen oral pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).